

Article publié sur Hospimédia le 16/08/16 :

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Derrière la démarche développement durable de l'écopâturage se cache aussi une dimension pédagogique

Publié le 16/08/16 - HOSPIMEDIA

LE FAIT

Il n'est pas rare de croiser dans certains établissements de santé des moutons, des chèvres ou encore des poneys. Leur rôle ? Entretenir les grands espaces verts en remplacement des machines. Et souvent, derrière la dimension développement durable de la démarche, se trouve aussi une dimension pédagogique...

L'ENQUÊTE

Depuis quelques semaines, quatre moutons ont fait leur apparition au CH d'Arras (Pas-de-Calais). À l'établissement public de santé (EPS) Barthélémy-Durand d'Étampes (Essonne), ce sont six moutons et neuf chèvres que l'on peut apercevoir. Habituellement visibles dans les fermes ou les pâturages, ces animaux remplissent dans ces établissements une mission bien précise : ils débroussaillent les grands espaces verts. Si les projets d'écopâturage commencent à se multiplier dans les établissements de santé et médico-sociaux, l'élan reste pour le moment timide. Contacté par *Hospimedia*, Vincent Bourrel, cofondateur d'[Entretien nature et territoire](#)², estime que sur les 500 à 600 projets d'écopâturage recensés par son association seule une dizaine concerne ces établissements. Cette pratique reste plutôt l'apanage des collectivités locales et territoriales.

Une pratique

L'écopâturage concrètement qu'est-ce que c'est ? *"L'écopâturage n'est pas une science mais plutôt une pratique"*, explique Vincent Bourrel, *"il n'y a rien de formalisé et rien d'écrit. Il s'agit non pas d'une alternative à l'entretien mécanique mais d'une méthode complémentaire."* En effet, les animaux ne peuvent pas tout faire, ajoute-t-il. Ils sont principalement dédiés aux grands espaces verts, les abords des établissements restant du ressort des agents des services jardins. Comme cette pratique se développe globalement en milieu urbanisé, il faut de petits ruminants, souligne Vincent Bourrel, à savoir des moutons (40% environ des animaux utilisés), des chèvres (22%) ou encore des bovins ou des poneys. Il faut compter généralement cinq petits animaux maximum, type chèvre, par hectare et par an. Si l'écopâturage n'est pas une pratique formalisée,

il existe cependant des contraintes administratives. Les établissements qui font le choix de prendre des animaux ont notamment l'obligation de clôturer les espaces dans lesquels ils sont installés. Il s'agit du poste de dépense le plus important puisqu'il faut compter environ 7 euros (€) par mètre linéaire acheté et posé, précise Vincent Bourrel. Si les animaux ne sont pas en location, une inscription auprès de l'établissement départemental de l'élevage est obligatoire. En parallèle, tous doivent être badgés et identifiés. Enfin, il y a aussi le suivi sanitaire des animaux effectué par les services vétérinaires.

Louer ou non les animaux

Au final, indique Vincent Bourrel, trois choix s'offrent aux établissements : acheter ses propres animaux, ce qui confère à l'hôpital ou à l'Ehpad le statut d'éleveur ; mettre en place un partenariat agricole avec un éleveur ; externaliser l'écopâturage. Au CH d'Arras, l'écopâturage est géré par la société qui fournit également la communauté urbaine pour les espaces verts de la Citadelle d'Arras. Celle-ci met à disposition les quatre moutons durant six à huit mois et s'occupe de tout, y compris de la mise en enclos et des soins vétérinaires, indique à *Hospimedia* Pierre Bertrand, directeur du CH d'Arras. À l'EPS Barthélémy-Durand, où l'écopâturage existe depuis 2009, le choix au départ s'est porté sur la location. Puis des dons d'animaux ont été faits à l'établissement qui est donc devenu éleveur, explique Patrick Sebbah, responsable des services jardins de l'EPS. Une personne s'en occupe presque à temps plein. Pour cela, une formation de quinze jours a été nécessaire afin d'acquérir les bases, notamment de la réglementation et de l'entretien des animaux. Par ailleurs, comme indiqué par Vincent Bourrel, des déclarations auprès de l'établissement départemental de l'élevage et des services vétérinaires ont été effectuées. Ces derniers se rendent d'ailleurs régulièrement sur le site. Un agriculteur s'occupe par contre de la tonte des moutons au mois de mai. Si pour ces deux établissements le choix est différent sur la forme, la démarche de fond reste la même : engager un projet de développement durable.

Une démarche aussi pédagogique

Comme le précise Pierre Bertrand, le projet d'écopâturage s'inscrit en cohérence avec une politique plus large de développement durable dans laquelle se lance le CH d'Arras. Par exemple, outre les animaux, le recyclage de l'eau de pluie, le tri des déchets verts et leur optimisation ont aussi été mis en place. De son côté, Patrick Sebah explique qu'avec l'écopâturage le temps de tonte des espaces verts a été réduit de 150 heures par an. 970 litres de carburant ont ainsi été économisés engendrant une importante réduction des émissions de CO₂. Plus aucun produits chimiques n'est utilisé pour l'entretien des jardins, des récupérateurs d'eau ont été installés et les déchets verts sont valorisés. "*Le bilan est positif qualitativement et quantitativement*", ajoute-t-il.

Mais l'écopâturage ne se limite pas uniquement à cela. Le CH du Mans (Sarthe) a en effet pris le parti de le mettre en place sur son Ehpad à Allonnes avec d'autres ambitions. *Via* un système de location, trois ponettes Shetlands occupent l'hectare de terrain. Un atelier pédagogique a été monté par le responsable des espaces verts, Anthony Besnard, pour qu'une quinzaine de résidents viennent une fois par semaine s'occuper des animaux, à savoir les brosser. *"Ce qui nous a plu dans l'écopâturage n'est pas tant sa dimension développement durable mais sa notion sociale"*, explique à *Hospimedia* Stéphanie Bourgois, ingénieur en environnement au CH. En effet, le projet porté par Anthony Besnard permet d'apporter une attractivité et du lien social, ajoute-t-elle. Les familles par exemple peuvent se rendre dans le jardin pour accompagner le résident auprès des animaux. L'enclos a été aménagé à cet effet : les ponettes peuvent s'approcher et une rampe a été installée pour les personnes à mobilité réduite. *"Il n'est pas rare non plus de voir le personnel aller leur rendre visite lorsqu'il a fini son service ou durant leur temps de pause"*, ajoute Stéphanie Bourgois. L'écopâturage pris sous cet angle permet en outre de faire évoluer le métier de jardinier à l'hôpital du Mans, ce dernier devenant presque un jardinier thérapeutique.

Quel coût pour quel animal ?

Vincent Bourrel explique que la pratique de l'écopâturage se développant, les animaux dits rustiques (disposant d'une forte capacité d'adaptation à l'environnement), comme les moutons, sont beaucoup demandés et donc leur prix ont tendance à augmenter.

Il faut compter entre 100 et 120 € pour un mouton, et de moins de 80 à 100 € pour une chèvre.

Géraldine Tribault

[Ecrire à l'auteur](#)